

Procedure file

Informations de base	
IMM - Immunité des députés	2009/2208(IMM)
Procédure terminée	
Demande de levée de l'immunité parlementaire de Miloslav Ransdorf	
Sujet 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	EFD SPERONI Francesco Enrico Rapporteur(e) fictif/fictive PPE ZWIEFKA Tadeusz	18/11/2009

Evénements clés			
22/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0107/2010	
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0093/2010	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2208(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/7/01635

Portail de documentation					
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0107/2010	26/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0093/2010	05/05/2010	EP	Résumé

En adoptant à l'unanimité le rapport de M. Francesco Enrico SPERONI (EFD, IT), la commission des affaires juridiques recommande au Parlement de lever l'immunité de M. Miloslav RANSDORF (GUE/NGL, CZ).

Pour rappel, le 9 juillet 2008, le Président du Parlement a transmis au président de la commission des affaires juridiques une lettre de la police de la République tchèque réclamant la levée de l'immunité parlementaire de M. Miroslav Ransdorf en vue de poursuites pénales.

Au cours de la précédente législature, le Parlement européen avait déjà décidé, le 3 février 2009, de lever l'immunité de Miloslav Ransdorf, pour les mêmes poursuites pénales - voir [2008/2176\(IMM\)](#).

Sachant que M. Ransdorf a été réélu et que conformément au droit tchèque, en cas de réélection d'un député, il convient de redemander la levée de l'immunité à la nouvelle assemblée, la commission des affaires juridiques estime que le Parlement européen devrait lever l'immunité de M. Miloslav Ransdorf pour les mêmes raisons qu'en 2009.

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Miloslav Ransdorf

Le Parlement européen a décidé de lever l'immunité de M. Miloslav RANSDORF (GUE/NGL, CZ).

M. Ransdorf est en effet poursuivi dans son pays pour des dommages corporels à la suite d'un accident de voiture et est passible de poursuites pénales. Sachant qu'au cours de la précédente législature, le Parlement européen avait déjà décidé, le 3 février 2009, de lever l'immunité de Miloslav Ransdorf - voir [2008/2176\(IMM\)](#) et que ce dernier a depuis lors été réélu et sachant, par ailleurs, que conformément au droit tchèque, en cas de réélection d'un député, il convient de redemander la levée de l'immunité à la nouvelle assemblée, le Parlement décide de lever l'immunité de M. Miloslav Ransdorf pour les mêmes raisons qu'en 2009.